SNES Hors de France

SNUipp Hors de France

Conseil d'administration du 29 novembre 2013

Point n°16 : Budget initial 2014

Délibération SNUipp SNES

ISVL

La réforme de l'ISVL des personnels résidents à budget constant n'a pas permis de répondre aux besoins des personnels liés au coût de la vie et aux conditions d'exercice à l'étranger. Avec une baisse de l'enveloppe globale de l'ISVL de 648.000€, le reclassement de janvier, sur la base des nouveaux critères propres à l'Agence, ne pourra s'opérer dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, toute demande d'augmentation de l'indemnité génère des situations conflictuelles, le coût de l'ISVL étant supporté par les familles et les hausses consenties dans certains pays entraînant des baisses dans d'autres pays.

Enfin, les propositions du groupe de travail du 5 septembre sur les situations particulières de la Tunisie, de l'Australie, du Japon et du Venezuela n'ont pas été retenues par le Budget, mettant ainsi en doute sa crédibilité.

Afin de servir une indemnité spécifique de vie locale prenant réellement en compte les éléments de coût de la vie dans les pays, le SNUipp et le SNES demandent l'annulation des baisses d'ISVL. Cette mesure est chiffrée par l'Agence à hauteur de 6 M€.

Le SNES et le SNUipp proposent l'abondement de la ligne « rémunération des résidents » à hauteur de 6 M€ sur 3 ans, répartis de la façon suivante : 3 M€ pour 2014, 2 M€ pour 2015, 1 M€ pour 2016.

En tant qu'administrateurs, le SNUipp et le SNES soumettent à délibération à ce Conseil d'administration l'abondement de la ligne 643 « rémunérations des résidents » à hauteur de 3 M€ pour 2014 au titre de l'ISVL par prélèvement sur le fonds de roulement dont le montant, après équilibre du budget 2014, s'élève à 200 678 014 euros.